

269. — 18 JUILLET 1864. — *Loi relative au rétablissement du canton de justice de paix de Châtelet* (1). (Monit. du 20 juillet 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les communes de Châtelet, Acoz, Aiseau, Bouffioux, Châtelineau, Couillet, Farciennes, Gerpinnes, Gougnyes, Joncret, Lambusart, Loverval, Pont-de-Loup, Presles et Villers-Potteries, sont distraites du canton judiciaire de Charleroi, et forment un canton de justice de paix nouveau, avec Châtelet pour chef-lieu.

Art. 2. Par modification au tableau annexé à la loi du 29 février 1860, contenant la nouvelle répartition des conseillers provinciaux, il est attribué au canton de Charleroi six conseillers, et au canton de Châtelet deux conseillers.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Art. 3. Le notaire actuel, de résidence à Châtelet, continuera, à titre personnel, d'instrumenter dans le canton de Charleroi, et réciproquement les notaires actuels, de résidence à Gilly et à Jumet, continueront, à titre personnel, d'instrumenter dans le canton de Châtelet.

Art. 4. Les causes régulièrement introduites avant la mise en vigueur de la présente loi seront continuées devant le juge qui en est saisi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. VICTOR TESCH.

270. — 18 JUILLET 1864. — *Acceptation de la loi du 15 mai 1864, qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Esnault (Aug.-Louis-Armel), fabricant à Gand, né à Beaumont-la-Ronce (France), le 17 août 1818.* (Monit. du 24 juillet 1864.)

271. — 18 JUILLET 1864. — *Acceptation de la loi du 13 mai 1864, qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Esnault (Hippolyte),*

(1) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 19 mars 1864, p. 111. — Rapport. Séance du 4 juin 1864, p. 119-120.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 21 juin 1864, p. 592.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 5 juillet 1864, p. XIV.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 6 juillet 1864, p. 140. — Discussion des articles et adoption. Séance du 9 juillet, p. 184.

fabricant à Gand, né à Beaumont-la-Ronce (France), le 20 février 1820. (Monit. du 24 juillet 1864.)

272. — 18 JUILLET 1864. — *Arrêté royal. — Institution, à Anvers, d'une société anonyme sous la dénomination de l'Union de Crédit.* (Monit. du 24 juillet 1864.)

Léopold, etc. Vu l'expédition de l'acte reçu par le notaire Pierre-Joseph-Louis Van Sulper, à Anvers, le 8 juillet 1864, portant institution, dans cette ville, d'une société anonyme sous la dénomination de : L'Union de Crédit à Anvers ;

Vu les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes, notamment les art. 22, 34, 37 et 40 ;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La société anonyme de l'Union de Crédit, à Anvers, est autorisée, et ses statuts sont approuvés tels qu'ils ont été arrêtés par l'acte susmentionné du 8 juillet 1864.

Art. 2. Nous nous réservons de fixer le traitement du commissaire du gouvernement et de révoquer la présente autorisation en cas de violation ou d'inexécution des statuts.

Notre ministre des finances (M. FRÈRE-ORDAN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le huit juillet, par-devant nous M^e Pierre-Joseph-Louis Van Sulper, notaire de résidence à Anvers, chevalier de l'ordre de Léopold et en présence des témoins ci-après nommés,

Ont comparu :

1^o M. Lucien André, propriétaire rentier, demeurant à Anvers, sixième section.

2^o M. Hubert Brasseur, professeur d'économie politique à l'université de Gand, demeurant et domicilié à Gand.

3^o M. Adolphe de Roubaix, fabricant, juge au tribunal de commerce, demeurant et domicilié à Anvers.

4^o M. Otto Gunther, négociant-armateur, consul de Sa Majesté le Roi de Prusse, demeurant et domicilié à Anvers.

5^o M. Charles Hlavenith, banquier, demeurant et domicilié à Anvers.

6^o M. Jean-François Loos, propriétaire, commandeur de l'ordre de Léopold, demeurant et domicilié à Anvers.

7^o M. Victor Lynen, négociant, chevalier de l'ordre de Léopold, consul du Chili, demeurant et domicilié à Anvers.